

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2022

Convocations adressées le 29 avril 2022

ORDRE DU JOUR

- Devis travaux 2022 :

- o *Rû des Noues*
- o *Travaux voiries : passage piéton, trottoirs, rue du Breuil*

- Avancement travaux toiture Ecole

- Lotissement : problème « eau »

- Stérilisation des chats

- Infos et questions diverses

L'an deux mil vingt-deux le vendredi six mai, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Etaient présents : Mr. Vincent AHÛ, Adjoint ;

Mmes Brigitte BARBIER, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA, Isabelle DOMINJON ;

Mrs Mickaël BROUSSEAU, Pascal FEVRE ;

Absents excusés : Mrs Yves POMMIER (pouvoir à Séverine GIORZA), Bruno BROUSSEAU (pouvoir à Mickaël BROUSSEAU), Francis PARENT (pouvoir à Vincent AHÛ) ;

Secrétaire : Mme Séverine GIORZA



DEVIS TRAVAUX 2022 :

Visa Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

- **Rû des Noues** : Le devis de l'entreprise MANSANTI TP est d'un montant de 17 771.- € HT, soit 21 325.20 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis.
- **Travaux voiries** :
 - o **Chemin Mépillard** : Le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le devis l'entreprise BARBIER d'un montant de 10 738.70 € HT, soit 12 886.44 € TTC
 - o **Création d'un chemin piéton Rue de Besançon** : Le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le devis l'entreprise BARBIER d'un montant de 7 657.50 € HT, soit 9 189.- € TTC
 - o **Reprise chaussée Rue du Breuil** : Le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le devis l'entreprise GCTP d'un montant de 4 167.72 € HT, soit 5 001.26 € TTC
 - o **Reprise du trottoir Grande Rue, devant l'ancien Pub** : Le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité le devis l'entreprise GCTP d'un montant de 1 948.40 € HT, soit 2 338.08 € TTC
 - o **Trottoir Rue de la Berdoche** : Le devis est mis en attente

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les devis qui ont été acceptés à l'unanimité.

AVANCEMENT TRAVAUX TOITURE DE L'ECOLE :

Visa Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal sur les subventions acceptées (3CVT), en cours (Conseil Département et DETR préfecture de l'Yonne), et dossier énergétique du bâtiment de l'école.

LOTISSEMENT : Fuite d'eau :

Visa Préfecture le :

Le Maire informe l'Assemblée du problème des fuites d'eau au niveau des compteurs, deux regards ont été refaits par l'entreprise ETPB.

STERILISATION DES CHATS :

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide de stériliser des chats à hauteur de 500 € sans attendre les dons de l'Association 30 Millions d'Amis qui ne répond pas depuis fin 2021.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

*** * Contrat des territoires (Subventions Conseil Départemental)** : *Le Maire présente au Conseil Municipal le contrat des territoires pour les communes membres de la 3CVT le nouveau tableau financier des aides du départements. Après débat, le Conseil Municipal :*

- *Approuve les termes du contrat de territoire*
- *Autorise le Maire à signer le contrat de territoire*
- *Autorise le Maire à signer les avenants ou contrat à intervenir*
- *Autorise le Maire ou son représentant de sa collectivité dans le comité local de juin.*

*** * Tarifs de l'assainissement** : *Le Maire informe le Conseil Municipal sur les tarifs de l'assainissement qui seront maintenus pour la Commune de Varennes.*

*** * Distributeur de pain** : *Le Conseil Municipal est contre l'installation d'un distributeur à pain dans la commune dans la mesure où le Boulanger de Maligny fait une tournée.*

*** * RODP Télécom** : *Le Conseil Municipal mandate le Maire pour établir le titre de recette pour la redevance d'occupation du domaine public des télécoms d'un montant de 306.09 € pour l'année 2022.*

*** * Croix chemin de Besançon** : *Suite au bornage de la parcelle de M. Michel POTHERAT, la croix se trouve sur son terrain. Le propriétaire a exigé qu'elle soit déplacée et le Conseil Municipal propose qu'elle soit réinstallée en face côté parking sur un terrain communal.*

La séance a été levée à 21h15.

A Varennes, le 9 mai 2022

Le Maire,

Aline GALLY

